Motion commune des parents d’élèves et enseignants

Les représentants des enseignants au conseil d’administration et les représentants des parents d’élèves au conseil d’administration souhaitent mettre l’accent sur certaines remarques concernant la dotation globale horaire qui a été attribuée au collège de Langogne pour 2019/2020.

Dans un communiqué de presse du 21 janvier 2019, Mme la Rectrice de l’Académie de Montpellier annonce des moyens d’enseignements en progression permettant de maintenir un taux d’encadrement équivalent à celui de l’année en cours.

Or, au collège Marthe Dupeyron, la dotation globale horaire prévue ne permet pas de maintenir ce même taux d’encadrement au vu des effectifs actuels et à venir.

A effectif constant, nous demandons le maintien des onze sections existantes.

La suppression d’une section entrainerait :

* Un frein à l’apprentissage des langues étrangères,
* Un manque de temps à consacrer aux élèves en difficultés (le nombre d’élèves présentant des troubles d’apprentissage est en augmentation),
* Des problèmes de conditions matérielles, en termes d’espace et de sécurité,
* Une mauvaise intégration des élèves arrivant en cours d’année, y compris ceux du CADA qui ont des besoins spécifiques importants.

De plus notre collège est en zone rurale à revitaliser.

Il présente un solde positif de variation d’effectif sur l’année, et ce depuis plusieurs années.

Ce solde est également positif sur une classe d’âge entre la sixième et la troisième.

Nous ne comprenons et n’acceptons pas cette dotation globale horaire.

Pourquoi, à effectif constant, cette année, avons-nous onze sections et n’en aurions-nous plus que dix l’an prochain ?

Peut-on espérer un jour qu’une politique purement comptable laisse enfin place à une gestion plus humaine ? Une gestion qui tienne compte de la connaissance qu’a l’ensemble de la communauté éducative quant au public accueilli dans chaque établissement scolaire.